



Appel pour la marche des fiertés à Dijon le 1er juin 2024

Les attaques contre les droits et les personnes LGBTQIA+ se multiplient en France : appels à couper les financements du planning familial, attaques de centres LGBTQIA+, agressions physiques, campagnes de harcèlement envers les militant·es féministes et LGBTQIA+, infiltrations d'associations trans par des médias d'extrême-droite, publication du *Transmania* de Marguerite Stern et Dora Moutot aux éditions d'extrême-droite Magnus, offensive anti-trans au Sénat par le groupe LR qui voudrait interdire les bloqueurs de puberté...

Selon le dernier rapport de SOS Homophobie, la LGBTIphobie au travail ne régresse pas. Elle est majoritairement le fait de collègues ou de supérieurs hiérarchiques et se caractérise par du harcèlement, le rejet ou des insultes.

Dès l'embauche et tout au long de la carrière, les personnes LGBTQIA+ sont scrutées, isolées et discriminées, par de soi-disant « blagues », par des propos homophobes ou transphobes, par des insultes et des violences physiques. Les conséquences sont lourdes également sur les carrières : refus de promotion, mutation subie, rupture de contrat...

De plus, selon une étude réalisée par l'IFOP et l'association l'Autre Cercle, 37% des personnes trans interrogées ont dit avoir subi une agression sur leur lieu de travail.

Pourtant, vouloir que son identité de genre soit respectée n'est ni un caprice ni une mode : c'est un droit fondamental reconnu par la Cour européenne des droits de l'Homme comme une composante de la dignité humaine.

Les LGBTIphobies sont à l'origine de climats délétères et génèrent de la souffrance au travail pour les salarié·e·s LGBTQIA+, quand elles ne les privent pas tout simplement de l'accès à l'emploi.

C'est pourquoi nos organisations rappellent solennellement que les employeurs ont l'obligation d'assurer la santé et la sécurité physique et mentale des travailleurs et travailleuses et de sanctionner les actes discriminatoires.

C'est pourquoi nos organisations revendiquent une négociation annuelle obligatoire, des outils effectifs et contraignants de lutte contre les discriminations, de suivi et prévention des discriminations, du harcèlement, mais aussi, de former et sensibiliser les salarié·es et les directions sur ces questions afin d'obtenir l'égalité des droits et des environnements de travail inclusifs, sans stéréotypes de genre, ainsi que des mesures concrètes contre les violences au travail (prise en charge des frais d'avocats, mise en place de procédures d'enquêtes types, protection de la victime présumée sur le lieux de travail, etc...).

Nos organisations sont membres du collectif éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire, qui fête ses 20 ans d'existence et qui entend bien poursuivre son travail de revendication tant il reste à faire à l'école et à l'université pour les personnes LGBTQIA+.

Par exemple, si le collectif éducation contre les LGBTIphobies se félicite qu'un programme d'éducation à la sexualité soit enfin paru pour aider les équipes éducatives à se saisir de ces séances obligatoires, il déplore que les questions LGBTQI y soient trop peu présentes.

Le collectif dénonce que les enjeux liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre soient trop peu présents dans les programmes scolaires, et seulement à partir de la classe de troisième.

La transidentité n'est pas clairement évoquée, et il n'y a rien sur les personnes intersexes.

Enfin le collectif réitère son appel pour qu'au ministère de l'éducation nationale soit constitué un groupe multiacteurs et actrices afin de veiller à la mise en cohérence de toutes les politiques de lutte contre les discriminations à l'école et d'accueil des élèves dans leur diversité et leurs différences.

Enfin, nos organisations rappellent solennellement que partout où l'extrême-droite est au pouvoir, les droits de toutes et tous sont systématiquement remis en question, et particulièrement les droits des personnes LGBTQIA+, parce que l'extrême droite prolifère en exacerbant les clivages et divisions de la société, en général, et des travailleurs et travailleuses, en particuliers, sur des motifs discriminatoires.

**Pour toutes ces raisons, nous appelons à participer à la marche des fiertés à Dijon le 1^{er} juin 2024,
14 h place de la République**